



A Orléans le 5 octobre 2021,

Monsieur le directeur Académique,

Nous venons vers vous car nous avons été interpellés par plusieurs collègues de Meung-sur-Loire concernant une formation GBG qui leur est imposée. En effet, il semblerait que suite à la demande d'une école, la ville ait décidé, sans demander l'avis de l'ensemble des équipes des écoles et de circonscription concerné-es, d'y inscrire l'ensemble de ses écoles élémentaires de la commune.

Sans revenir sur le fait que ces méthodes et les injonctions permanentes n'ont jamais d'impacts positifs et par conséquent rarement constructives, nous sommes surpris de constater qu'une formation sur temps de classe, donc continue soit imposée par l'administration sans consultation des équipes ni des représentant-es du personnel.

Car même si, d'après le [décret 2007-1470](#) du 15 octobre 2007 « relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État » qui expose que « *Les actions de formation professionnelle peuvent être entreprises soit à l'initiative de l'administration, soit à celle du fonctionnaire* » (art. 3).

Il est aussi rappelé dans l'art. 2 que : « *La formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires (...) fait l'objet d'une politique définie, animée et coordonnée en liaison avec les organisations représentatives du personnel (...)* », ce qui signifie en outre que les plans (académiques ou nationaux) de formation continue doivent être examinés dans les instances consultatives réglementaires, ce qui n'a pas été le cas ici.

C'est pourquoi, il nous apparait qu'il est préférable que ces heures de formation soient choisies plutôt qu'imposées aux collègues.

Sans présager, de la qualité du contenu de cette formation et du choix des formateurs, nous nous questionnons sur le financement de cette dernière et sur le cheminement de la demande. Nous nous étonnons qu'une commune puisse demander directement à la DSDEN des formations pour les enseignant-es.

De plus au sein d'une même ville, les réalités peuvent être totalement différentes d'une école à l'autre, les enseignant-es sont donc plus à même d'établir leur besoin et de choisir de se former sur un sujet plus qu'un autre.

Nous comptons donc sur votre intervention afin que cette formation soit proposée aux équipes sans qu'elle ne soit imposée d'aucune sorte.

En l'attente de votre réponse,

Nous vous remercions d'avance du temps que vous accorderez à cette situation.

Laurianne Delaporte, Lucile Dewatine et François Maulard
co-secrétaires départementaux